Braderie Noyal Chatillon S/s 2025 : Dimanche 7 Septembre 2025 à la Zone de loisirs des Monts Gaultier Emplacements numérotés : 6€ les 3 ml x 3 ml de profondeur.

Ouverture des Inscriptions début Juillet - Clôture des inscriptions par la poste le 31 Août. Renseignements à partir de Juillet au 06.14.76.32.54 de 9h à 20h NOM:.....

N° de téléphone :

A retourner obligatoirement à partir de début Juillet à Comité des Fêtes de Noyal Chatillon sur Seiche -7 Allée des Bouvreuils 35230 NOYAL CHATILLON sur SEICHE, avec une enveloppe timbrée à votre adresse (pour le retour du coupon), accompagnée de votre règlement libellé au nom du Comité des Fêtes.

REGLEMENT DE LA BRADERIE 2025

Aucun remboursement ne pourra être effectué, y compris en cas d'annulation due à la météo.

Les bradeurs s'installent le dimanche matin à partir de 7h00 jusqu'à 8h30. A 9h00 tous les véhicules des bradeurs devront avoir quitté l'espace braderie. Parking gratuit pour les bradeurs.

Les visiteurs peuvent accéder à la braderie à partir de 9h00 jusqu'à 17h30. A Partir de 18h00 l'entrée des véhicules des bradeurs sera autorisée.

Les Comité des Fêtes n'est pas responsable des vols à l'intérieur des véhicules stationnés sur les parkings mis à disposition par les organisateurs. La circulation des véhicules est interdite sur le terrain de la braderie aux heures spécifiées ci-dessus et par l'arrêté municipal. Le stationnement sur les parkings mis à disposition est sous l'entière responsabilité des propriétaires des véhicules.

En cas de marchandises volées ou contrefaites proposées à la vente par les bradeurs ou en cas d'accident sur les manèges présents sur le site, la responsabilité des organisateurs ne peut être engagée.

Les conditions : La braderie est réservée aux particuliers (sauf aux professionnels des métiers de bouche ou de loisirs acceptés par les organisateurs et autorisés par la mairie à occuper le domaine public. Les personnes ne respectant pas ces critères pourront être verbalisés par la police municipale.



CP-Ville:.....

Laisser votre emplacement propre à la fin de la braderie. Obligation de remporter vos objets invendus.



La Présidente du Comité des Fêtes.

Exemplaire destiné au Comité des Fêtes

(A remplir par le demandeur)

Réservé au Comité des Fêtes

Emplacements N°:
NOM :
PRENOM:
Adresse :
CP – Ville :
Téléphone :
Titulaire de la pièce d'identité n° :
Nombre d'emplacement(s) X 6€ soit€ Chèque □ Espèces □ Nombre maximum de véhicules : (<u>1 véhicule</u> maximum par emplacement, remorque non comptée).
Déclaration sur l'honnour :

Déclaration sur l'honneur :

- > Je déclare ne pas être commerçant, ne vendre que des objets personnels (article L320-2 du code de commerce).
- > Je déclare ne pas avoir participé à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (article L321-9 du code pénal).
- > Je reconnais avoir pris connaissance du Règlement de la Braderie qui m'a été remis.
- Je m'engage à laisser mon emplacement propre, et à remporter mes objets invendus à l'issue de la Braderie.

Date et signature du demandeur :